12213/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 03 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 03 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Bulgarie



Bruxelles, le 27 août 2025 (OR. en)

12213/25

SOC 574 EMPL 386 SAN 519

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil

d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au

travail pour la Bulgarie

LIFE.4 FR

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Bulgarie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU- OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94¹ du Conseil, et notamment son article 4,

LIFE.4 FR

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- Par décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du (1) conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (2) est devenu vacant à la suite de la démission de M. Georgi STOEV.
- L'organisation d'employeurs BusinessEurope a désigné un candidat pour le siège devenu (3) vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

12213/25 LIFE.4 FR

2

² Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

Article premier

M. Boril TASHEV est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Georgi STOEV pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

12213/25

LIFE.4 FR